

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

DÉLIBÉRATION N° 21 - 2024 du 23 mars 2024



Émettant le vœu de valoriser la langue marquisienne "Eo Enana - Eo Enata" au sein des services des communes marquisiennes, de la Communauté de Communes des îles Marquises et des services déconcentrés du Pays et de l'Etat aux Marquises

Le 23/03/2024, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 14/03/2024 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Taiohae, Nuku Hiva à 13:30, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est: Laïza DEANE

Délégués communautaires présents avec voix délibérative (15/15 élus en exercice):

Benoît KAUTAI, Joseph KAIHA, Henri TUIEINUJ, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Nicolas HAITI, Laïza DEANE, Jean-Yves SCALLAMERA, Ornella KAYSER, Wildorf TATA, Alain AH-LO, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA, Anna TEHAHE

Absent(s) (0):

Procuration(s) (1): Joëlle FREBAULT à Ornella KAYSER

→ Les délégués communautaires présents et représentés (15/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Exposé des motifs :

Si la langue marquisienne est pratiquée par plus de la moitié de la population des Marquises, elle reste menacée de disparition, en particulier auprès des jeunes générations.

Afin de tenter de remédier à cette situation, l'académie marquisienne a proposé, par lettre référencée, à la Communauté de Communes des îles Marquises de prendre des mesures tendant à valoriser la langue marquisienne "Eo Enana - Eo Enata" au sein de ses services administratifs et d'inciter ses communes membres à mettre en oeuvre ces dispositifs.

Cette délibération s'inscrit dans l'objectif de préservation et de valorisation du patrimoine culturel des îles Marquises, qu'il soit matériel ou immatériel, dans lequel s'est engagée la communauté marquisienne dans son ensemble. Elle fait écho aux thèmes du festival des arts des îles Marquises "Matavaa", notamment ceux des deux dernières éditions "Te Eo Tae Tae Tupuna" (la langue, richesse patrimoniale) organisé à Fatu Hiva en 2022 et "Te auï Tupuna" (l'énergie ancestrale) organisé à Nuku Hiva en 2023.

La langue étant le vecteur principal de la culture marquisienne, il apparaît vital qu'un organisme tel que la Communauté de Communes des îles Marquises regroupant les communes des 6 îles de l'archipel, s'implique à sa protection et son rayonnement.

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

KBS

- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- Vu** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- Vu** la lettre de l'académie marquisienne n°03/2024/GT/eyt du 19 février 2024 ;
- Ouï** l'exposé des représentants de l'académie marquisienne ;
- Ouï** l'exposé du Président soutenu par les délégués communautaires ;

→ Il est proposé à l'assemblée délibérante d'émettre le vœu de valoriser la langue marquisienne "Eo Enana - Eo Enata" au sein des services des communes marquisiennes, de la Communauté de Communes des îles Marquises et des services déconcentrés du Pays et de l'Etat aux Marquises.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré par

15 voix pour,	0 voix contre et	0 abstention(s), soit	15 votants
----------------------	-------------------------	------------------------------	-------------------

Article 1. ÉMET le vœu de valoriser la langue marquisienne "Eo Enana - Eo Enata" au sein des services des communes marquisiennes, de la Communauté de Communes des îles Marquises, et des services déconcentrés de l'État et du Pays aux Marquises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:

Le: 29/03/2024

Et publication ou notification

Du: 02/04/2024

Le Président,
Benoît KAUTAI

